



Organisation de l'aviation civile internationale

## BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Pour information seulement

EB 2013/44

le 6 septembre 2013

### INSCRIPTION ET DÉPÔT DES LETTRES DE CRÉANCE À LA 38<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OACI (Montréal, 24 septembre – 4 octobre 2013)

Prière de se reporter aux lettres SA 38/1-12/65, du 7 décembre 2012, et SA 38/1-13/13, du 1<sup>er</sup> février 2013, concernant la participation à la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal, 24 septembre – 4 octobre 2013) et les dispositions administratives.

En raison des mesures de sécurité, les participants doivent déposer l'original de leurs lettres de créance, dûment signé au nom de l'État ou de l'organisation internationale intéressé, de préférence avant leur inscription ou au moment de leur inscription, pour pouvoir recevoir le badge d'identification dont ils auront besoin pour accéder au Centre de conférences, obtenir la documentation, et, dans le cas des États qui ont le droit de vote, voter aux élections du Conseil.

Si l'original des lettres de créance n'est pas reçu au moment de l'inscription, le délégué ne recevra qu'un badge temporaire et ne pourra pas voter aux élections du Conseil tant que des lettres de créance en bonne et due forme n'auront pas été déposées. Les participants doivent présenter une preuve d'identité au moment de déposer leurs lettres de créance.

Veillez noter aussi que le centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance cessera ses activités une heure avant le début des élections du Conseil et jusqu'à leur conclusion durant les séances plénières visées.

Les participants sont invités à faire parvenir au Secrétaire général, par la poste, l'original de leurs lettres de créance dans les meilleurs délais avant l'ouverture de la session et à lui en transmettre une copie par courrier électronique ([Assembly38-REG@icao.int](mailto:Assembly38-REG@icao.int)).

Les lettres de créance peuvent également être déposées au centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance, au Centre de conférences du siège de l'OACI, selon l'horaire suivant :

19, 20, 21 et 22 septembre 2013	de 9 h 00 à 16 h 30
23 et 24 septembre 2013	de 7 h 30 à 18 h 30
25 et 28 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2013	de 7 h 30 à 17 h 30
Autres jours (sauf le dimanche 29 septembre 2013)	de 7 h 30 à 17 h 30
29 septembre 2013 (dimanche)	fermé.

Publié sous l'autorité du Secrétaire général